



**SPL AGENCE REGIONALE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION
SPL ARAC OCCITANIE -**

**Société Anonyme Publique Locale
Au capital de 1 830 000 Euros
Siège Social : 55 Avenue Louis Bréguet 31400 – TOULOUSE
RCS Toulouse 533 969 457**

**RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR
A LA REGION OCCITANIE
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR

I.	VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE	4
1.	Présentation générale	4
1.1	Vie sociale de la Société	4
1.1.1	Composition de l'Actionnariat au 31 décembre 2023	4
1.2	Dirigeants	6
1.3	Activités de la société	6
1.3.1	Contrats obtenus en 2023	6
1.3.2	Aménagement	8
1.4	Le personnel	9
1.4.1	Organigramme	9
1.4.2	Mouvements de personnel 2023	9
1.4.3	Évolution et répartition des effectifs	11
1.4.4	La formation	11
1.4.5	Instances Représentatives du Personnel	12
1.5	Qualification OPQIBI	13
1.6	Certification ISO 9001-V2015	13
1.7	Responsabilité Sociétale des Entreprises – RSE	13
2.	Engagements pris	13
2.1	Conventions conclues entre un Dirigeant ou un Actionnaire significatif et une filiale	13
2.2	Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie en 2023	14
2.3	Nouvelles conventions conclues et autorisées en 2023	14
2.4	Informations sur les Participations de la SPL ARAC Occitanie	14
2.5	Activité et résultats des filiales et participations de la SPL ARAC Occitanie	14
3.	Risques et modalités de contrôle	15
3.1	Evènements impactant l'activité de la SPL ARAC Occitanie - Evènements significatifs de l'exercice	15
3.1.1	Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable	15
3.1.2	Autres éléments significatifs	15
3.2	Contrôle de légalité des Sociétés Publiques Locales	18
3.3	Information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet	18
4.	Gouvernance de la société	18
4.1	Mandats des Dirigeants, des Administrateurs, des Censeurs et des Commissaires aux Comptes	18
4.1.1	Direction Générale	18
4.1.2	Administrateurs, Censeurs et Commissaires aux Comptes	20
4.2	Autres mandats et fonctions exercés par des mandataires sociaux dans toute société	23
4.2.1	Représentants permanents de personnes morales, membres du Conseil d'Administration	23
4.2.2	Direction Générale de la SPL ARAC Occitanie	26
4.3	Séances des Assemblées spéciales des actionnaires de la SPML et des Conseils d'Administration	27
4.4	Séances des Assemblées générales	28
4.5	Éléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la Région	29
II.	SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE AU 31/12/2023	29
1.	Présentation des comptes annuels 2023	29
1.1	Règles et méthodes comptables	29
1.2	Analyse économique-financière	29
1.3	Analyse du résultat	30
1.4	Analyse du bilan	34
1.4.1	Le Bilan par activité de la SPL ARAC	Erreur ! Signet non défini.
1.4.2	Le Bilan « Opérations propres »	Erreur ! Signet non défini.
1.4.3	Le Bilan « Concessions d'Aménagement »	Erreur ! Signet non défini.

1.5	Proposition d'affectation du résultat	37
1.6	Informations financières diverses	37
1.7	Analyse chiffrée de l'activité	38
1.8	Activité Marchés/Achats sur l'exercice 2023	39
1.8.1	Montant des marchés notifiés.....	39
1.8.2	Nombre de marchés notifiés	39
1.8.3	Implantation des attributaires.....	40
1.8.4	Performance de l'achat responsable.....	40
1.9	Rappel des dividendes versés	40
1.10	Dépenses non déductibles	40
1.11	Activité en matière de recherche et de développement	40
1.12	Information sur les succursales.....	41
1.13	Perspectives et développement pour l'année 2024	41
1.14	Délais de paiement fournisseurs et clients	43

I. VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

1. Présentation générale

Depuis 30 ans, chacune des anciennes Régions était dotée de structures – la Cogemip, Midi Pyrénées Construction (MPC), Languedoc Roussillon Aménagement (LRA), Languedoc Roussillon Agence de Développement (LRAD), leur permettant de mener à bien leurs propres projets – au premier rang desquels la construction et la rénovation des lycées – et d'accompagner d'autres collectivités et des entreprises privées dans l'étude, la mise au point et la réalisation d'opérations de construction, d'aménagement, de développement territorial et de transition énergétique.

Dans le contexte de regroupement des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, ces structures ont mis en commun leurs métiers, leurs compétences et leurs équipes afin de constituer de nouvelles Agences au service du territoire de l'Occitanie et de ses collectivités et des entreprises : la SEM ARAC Occitanie et la SPL ARAC Occitanie.

La SPL ARAC Occitanie travaille en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, au premier rang desquels la Région Occitanie, son actionnaire majoritaire. Elle se veut utile en se mettant au service de l'intérêt général. Agile et proche du terrain, elle travaille en synergie et de manière durable avec ses partenaires, en investissant toute son énergie sur des projets créateurs de valeur économique, environnementale et sociétale.

1.1 Vie sociale de la Société

1.1.1 Composition de l'Actionnariat au 31 décembre 2023

CAPITAL SOCIAL SPL ARAC AU 31/12/2023

dpt	Collectivités actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/23	nbre actions prêtées au 31/12/23	prêt en faveur de	Valeur (€) au 31/12/23	%
	Région Occitanie	17 268			1 726 800	94,36%
9						
	Communauté de Communes Couserans Pyrénées	23			2 300	0,13%
	Communauté de Communes Pays foix Varilhès	20			2 000	0,11%
	Commune de Pamiers	4		Prêt d'action	400	0,02%
	Conseil Départemental de l'Ariège	13	10	Communauté de Communes Haute Ariège	1 300	0,07%
	Communauté de Communes de la Haute Ariège	10		Prêt d'action	1 000	0,05%
11						
	Commune de Trèbes	10			1 000	0,05%
	Commune de Conques sur Orbiel	10			1 000	0,05%
	Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Miniervo	20			2 000	0,11%
12						
	Decazeville Communauté	18	5	Communauté de Communes du Saint Affricain	1 800	0,10%
	Communauté de Communes du Saint Affricain	5		Prêt d'action	500	0,03%
	Ouest Aveyron Communauté	20			2 000	0,11%
	Syndicat Mixte du Combalou	20			2 000	0,11%
	Commune de Villafranche de Rouergue	10			1 000	0,05%
30						
	Commune de Sommières	6			600	0,03%
31						
	Commune de Portet-sur-Garonne	22	1	Commune de Gragnague	2 200	0,12%
	Commune de Gragnague	1		Prêt d'action	100	0,01%
	Commune de Muret	13			1 300	0,07%
	Commune de Pinsaguel	13			1 300	0,07%
	Commune de Revel	19	4	Commune de Pamiers	1 900	0,10%
	Commune de Salie	23			2 300	0,13%
	Commune de Saint-Lys	23			2 300	0,13%
	Commune de Saint-Gaudens	23			2 300	0,13%
	Communauté de Communes Cœur et Coteaux de Comminges	23			2 300	0,13%
	Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain - SICOVAL	23			2 300	0,13%
	Communauté de Communes du Volvestre	20			2 000	0,11%
	Le Muretain Agglo	23			2 300	0,13%
	Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois	22	1	Commune de Balaruc	2 200	0,12%
	Commune de Bagnères de Luchon	23			2 300	0,13%
	Commune de Plaisance du Touch	6			600	0,03%
	Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises	23			2 300	0,13%
	Commune de Roques-sur-Garonne	7			700	0,04%
	Commune de Saint Orens de Gameville	10			1 000	0,05%
	Commune de Saubens	10			1 000	0,05%
	Commune d'Auterive	10			1 000	0,05%
	Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne	10			1 000	0,05%
32						
	Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	23			2 300	0,13%
	Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	23			2 300	0,13%
	Commune de Nogaro	22			2 200	0,12%
	Commune de Fleurance	10			1 000	0,05%
	Commune de Pujaudran	10			1 000	0,05%
	Communauté de Communes du Bas Armagnac	1			100	0,01%
34						
	Montpellier Méditerranée Métropole	1			100	0,01%
	Commune de Frontignan Lapeyrate	10			1 000	0,05%
	Communauté de Communes du Pays de Lunel	20			2 000	0,11%
	Commune de Clermont l'Hérault	10			1 000	0,05%
	Commune de Balaruc	1		Prêt d'action	100	0,01%
	Commune de Pérols	10			1 000	0,05%
46						
	Commune de Figeac	23			2 300	0,13%
	Cauvaldor	23			2 300	0,13%
	Grand Figeac	23			2 300	0,13%
	Commune de Martel	6			600	0,03%
	Commune de Cahors	8			800	0,04%
	Grand Cahors	8			800	0,04%
48						
	Communauté de Commune Cœur de Lozère	20			2 000	0,11%
	Commune de Mende	10			1 000	0,05%

Il est à noter l'absence d'actionnariat salariés.

1.2 Dirigeants

Administrateurs		
QUALITE ADMINISTRATEURS	NOM (COLLECTIVITE ET/OU PERSONNE PHYSIQUE)	DUREE MANDAT
REPRESENTANTS DE LA REGION OCCITANIE	Madame Aurélie MAILLOLS	Durée du mandat électif
	Madame Nathalie MADER	
	Monsieur Philippe BAUBAY	
	Monsieur Thierry COTELLE	
	Madame Stéphanie SENSE	
	Monsieur Jean Luc GIBELIN	
	Monsieur Yann HELARY	
	Monsieur Julien LEONARDELLI	
	Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN	
REPRESENTANTS COMMUNS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	Syndicat Mixte PYRENIA représenté par Marc BEGORRE	
	Commune de Portet-sur-Garonne représenté par Gérard MONTARIOL	
	GRAND FIGEAC représenté par Vincent LABARTHE	

1.3 Activités de la société

1.3.1 Contrats obtenus en 2023

Opérations Région Occitanie

Numéro opération	Date Contrat	Nom projet	Nature juridique	Montant € TTC
50288	03/01/2023	LYCEE EDMOND ROSTAND A BAGNERES DE LUCHON-50288- RÉNOVATION DU BÂTIMENT INTERNAT 11	Mandat Réalisation	4 000 000,00
6902243	27/01/2023	ETUDE DE FAISABILITE PEM FERROVIAIRE RURAL D'AGUESSAC	Prestations de services	6 210,00
6902244	21/03/2023	ETUDE DE FAISABILITE DES PEM FERROVIAIRES RURAUX DE LOURES-BAROUSSE (65), DE SALECHAN (65) ET DE LUCHON (31)	Prestations de services	18 630,00
6902245	05/04/2023	ETUDE FAISABILITE DU PEM ROUTIER RURAL DE CLERMONT L'HERAULT	Prestations de services	6 210,00
6902246	05/04/2023	ETUDE DE FAISABILITE DU PEM ROUTIER RURAL DE LODEVE	Prestations de services	6 210,00
6902247	05/04/2023	ETUDE PREALABLE DE FAISABILITE DU PEM ROUTIER RURAL D'UZES	Prestations de services	6 210,00
60001	19/04/2023	CREPS FONT ROMEU-CREATION BARRIERES DE HOCKEY	Mandat Réalisation	1 600 000,00

60004	19/04/2023	LYCEE JOFFRE A MONTPELLIER-SALLES DE SCIENCES BAT B ET LABORATOIRES PHASE2	Mandat Réalisation	850 000,00
60005	21/04/2023	PEX ET SALLE ARENA A MONTPELLIER-ACCESSIBILITE PMR	Mandat Réalisation	800 000,00
50292	11/05/2023	LYCEE EDMOND ROSTAND A MONTAUBAN DE LUCHON - RENOVATION D'UNE MAISON DE MAITRE	Mandat Réalisation	1 500 000,00
6902248	18/06/2023	ETUDE PREALABE DE FAISABILITE DU PEM FERROVIAIRE RURAL DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	Prestations de services	6 210,00
50285	04/07/2023	LYCEE BELLEVUE A TOULOUSE - RESTRUCTURATION DU SERVICE DE RESTAURATION ET FOYER	Mandat Réalisation	4 500 000,00
60002	14/09/2023	LYCEE JULES RAIMU A NIMES-RESTRUCTURATION DES ATELIERS ET BATIMENT F	Mandat Réalisation	5 500 000,00
61037236	18/09/2023	SECURISATION DU SITE DU LYCEE MONNET A MONTPELLIER	Mandat Réalisation	160 000,00
61037237	18/09/2023	SECURISATION DU SITE DU LYCEE DEODAT A CERET	Mandat Réalisation	320 000,00
50300	23/09/2023	LYCEE STEPHANE HESSEL A TOULOUSE - RESTRUCTURATION DE LA DEMI-PENSION, SECURITE ET LINGERIE	Mandat Réalisation	4 200 000,00
50296	02/10/2023	LYCEE CLEMENT DE PEMILLE A GRAULHET - CREATION DE FILIERES D'ENSEIGNEMENT GENERAL	Mandat Réalisation	15 000 000,00
60003	10/11/2023	LYCEE PIERRE DE COUBERTIN A FONT ROMEU-RESTRUCTURATION EXTERNAT 2	Mandat Réalisation	12 400 000,00
50293	20/11/2023	LYCEE MARCELIN BERTHELOT A TOULOUSE - CONSTRUCTION D'UN EXTERNAT	Mandat Réalisation	5 000 000,00
50294	20/11/2023	CFPPA A AUTERIVE - RECONSTRUCTION DE L'ATELIER	Mandat Réalisation	2 000 000,00
50298	01/12/2023	LYCEE SAINT SERNIN A TOULOUSE - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES BATIMENTS 11 ET 12 ET LES ESPACES EXTERIEURS (COMPLEMENT)	Mandat Réalisation	10 000 000,00
61037238	14/12/2023	SECURISATION DU SITE DU LYCEE MONTEIL A RODEZ	Mandat Réalisation	300 000,00
50295	22/12/2023	DATA VALLEY, AMENAGEMENTS INTERIEURS DU REZ-DE-CHAUSSEE	Mandat Réalisation	576 000,00

Opérations Autres actionnaires

Commanditaire	Date déb	Nom projet	Nature juridique	Montant € TTC
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE BOUCONNE (SMAF)	04/01/2023	PISCINE ET MAISON DE LA FORET DE BOUCONNE-MANDAT POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DE LA PISCINE ET DE LA MAISON DE LA FORET DE LA BASE DE LOISIRS	Mandat Réalisation	7 620 000,00
COMMUNE DE PLAISANCE DU TOUCH	09/01/2023	CPI MSP PLAISANCE DU TOUCH-CPI POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE	Prestations de services	6 000,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE	01/02/2023	RENOVATION DES FACADES DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONTAUBAN PAVILLON DE L'EDUCATION-RENOVATION DES FACADES	Mandat Réalisation	1 188 300,00
COMMUNE DE LAVAUUR	14/03/2023	CINEMA LE MYLORD A LAVAUUR - DESAMIANTAGE ET DEMOLITION DE BATIMENTS	Mandat Réalisation	384 000,00
COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT	26/04/2023	CONSTRUCTION D'UN CINEMA A CLERMONT L'HERAULT	Prestations de services	90 000,00
COMMUNE D'ARAGNOUET	30/04/2023	PIAU ENGALY-MARCHE DE PARTENARIAT	Marché de Partenariat	19 269 046,60
COMMUNE DE NOGARO	22/05/2023	GROUPE SCOLAIRE J.P PUJOL A NOGARO - AMO POUR LE SUIVI DES ETUDES DE PROGRAMMATION	AMO	22 170,00
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS	22/06/2023	DEMOLITION DE BATIMENTS AVENUE ANATOLE DE MONZIE A CAHORS	Mandat Réalisation	276 000,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE	12/07/2023	GYMNASSE DE VERDUN DUR GARONNE - CONSTRUCTION	Mandat Réalisation	6 800 000,00
COMMUNE DE GRAULHET	17/07/2023	LE JOURDAIN DE DEMAIN A GRAULHET - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA REQUALIFICATION DE L'ESPACE DU JOURDAIN	Prestations de services	176 556,00
MAIRIE DE SOMMIERES	17/07/2023	AMO-ETUDE MISE EN SECURITE ET RESTAURATION DU SITE CASTRAL A SOMMIERES	AMO	9 150,00
COMMUNE DE REVEL	18/08/2023	ECOLE MATERNELLE DE REVEL - AMO POUR LE SUIVI DES ETUDES DE PROGRAMMATION	AMO	22 980,00
MAIRIE DE SOMMIERES	24/08/2023	REQUALIFICATION PLACE JEU DU BALLON A SOMMIERES	Mandat Réalisation	381 336,00
MAIRIE DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	01/09/2023	PLACE FONTANGES A VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	Mandat Réalisation	2 310 000,00
SYNDICAT MIXTE DU COMBALOU	19/09/2023	MANDAT DE REALISATION PROJET ROQUEFORT DEMAIN	Mandat Réalisation	14 184 430,00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL	19/10/2023	CREATION DE LA ZAC DES PORTES DU DARDAILLON A LUNEL	Mandat Etudes	180 000,00
COMMUNE DE FIGEAC	19/10/2023	DOMAINE DE SURGIE - AMO POUR LA MISE EN UVRE ET LE SUIVI DES ETUDES DE CONCEPTION ET DELABORATION DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES	AMO	186 870,00

1.3.2 Aménagement

COMMUNE DE PLAISANCE DU TOUCH	18/08/2023	ZAC SABLA - CONCESSION D'AMENAGEMENT	Concession Aménagement	21 242 532,00
COMMUNE DE FONT ROMEU-ODEILLO-VIA	28/12/2023	CONCESSION D'AMENAGEMENT DU COEUR DE VILLE DE FONT ROMEU	Concession Aménagement	19 603 850,00

1.4 Le personnel

1.4.1 Organigramme



1.4.2 Mouvements de personnel 2023

12 personnes ont rejoint l'agence :

- 4 Responsables d'opérations en CDI et 1 en CDD pour une durée de 6 mois
- 1 Chargé d'opérations, en CDD pour une durée de 6 mois puis en CDI

- 1 Gestionnaire marchés en CDI
- 1 Responsable juridique en CDI

- 1 Assistante opérationnelle en CDI
- 1 Attachée de direction en CDI
- 1 Comptable en CDD pour une durée de 8 mois
- 1 Experte Tourisme Montagne en CDD pour une durée de 24 mois

Par ailleurs, à l'issue de son contrat d'apprentissage, un Chargé de mission RSE s'est vu proposer un CDD pour une durée de 11 mois.

3 salariés ont été transférés de la SEM ARAC vers le GE ARAC, sur les postes suivants :

- Directeur adjoint DIPPI
- Responsable commercialisation des programmes immobiliers
- Responsable financier projets immobiliers et d'aménagement

11 salariés ont quitté l'agence :

- 4 Responsables d'opérations (2 démissions, 1 départ en retraite, 1 fin de CDD)
- 2 Gestionnaires marchés (démissions)
- 1 Chargée de mission Foncière agricole (fin de CDD anticipée à sa demande)
- 1 Assistante opérationnelle (démission)
- 1 Assistante à la DCPA (départ en retraite)
- 1 Apprenti comptable (fin de contrat d'apprentissage)
- 1 Apprentie Chargée de mission RSE opérations (rupture de contrat d'apprentissage à son initiative)

En tenant compte de l'ensemble de ces mouvements, le taux de turn-over de l'agence pour l'année 2023 s'établit à 11,4%.

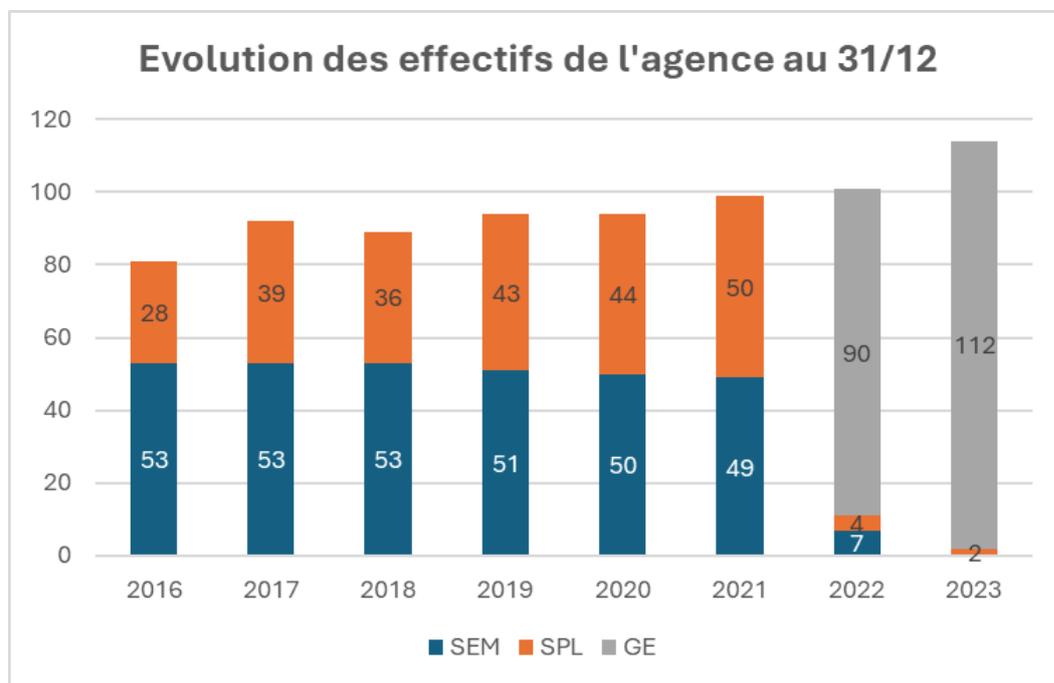
Enfin, des mobilités internes sont intervenues :

- Nomination d'une Responsable d'opérations au poste de Responsable de la gestion patrimoniale
- Evolution d'une Juriste sur un poste de Responsable juridique
- Evolution d'une Assistante opérationnelle, pour la moitié de son temps, sur un poste d'Assistante au sein de la DIPPI
- Evolution d'un Gestionnaire marchés, pour la moitié de son temps, sur un poste de Juriste

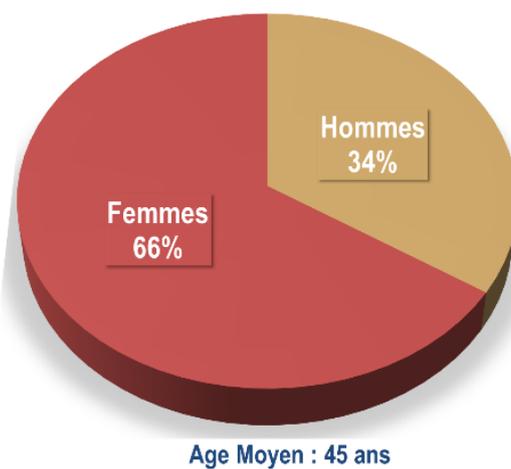
En 2023, le GE ARAC OCCITANIE a accueilli 2 stagiaires au sein de ses équipes :

- 1 étudiante en L3 Comptabilité Finance à l'Université de Montpellier (Durée : 1 mois et 18 jours du 11 avril au 02 juin 2023)
- 1 étudiant en Master 2 Droit des affaires à l'Université de Toulouse 1 (Durée : 6 mois de janvier à juillet 2023).

1.4.3 Évolution et répartition des effectifs



Répartition des effectifs au 31 décembre 2023



**Répartition par classification
au 31 décembre 2023**

	Total	F	% F	H	% H	
Employés	4%	4	3	75%	1	25%
Agents de Maîtrise	28%	32	27	84%	5	16%
Cadres	68%	78	45	58%	33	42%
Total salariés	100%	114	75	66%	39	34%

1.4.4 La formation

La société met en œuvre, chaque année, un plan de développement des compétences afin d'accompagner l'évolution des collaborateurs.

Le plan de développement des compétences, étendu à l'ensemble des structures de l'ARAC (la SPL, la SEM et le GE) permet une mise en œuvre et un suivi optimisé.

En 2023, 91% des salariés de l'ARAC ont suivi au moins une formation.

311 actions de formations ont été réalisées (soit 69% des actions initialement inscrites au plan), pour un total de 345 jours.

Afin de faire bénéficier un maximum de salariés d'actions de formation, les formations de groupe, organisées en intra, ont été privilégiées. A titre d'exemple, l'ensemble de la Direction des affaires juridiques a été formé sur le thème des assurances construction, un groupe d'Assistants opérationnelles sur les bonnes pratiques en matière de clôture d'opérations, un groupe de Responsables d'opérations sur les fondamentaux de la finance de projet.

Par ailleurs, un accent important a été mis sur les formations sécurité (évacuation, manipulation des extincteurs, habilitation électrique) qui relèvent d'une obligation légale.

2023 a également vu le déploiement de l'outil Empowill pour le montage et la gestion du plan de développement des compétences.

Ainsi, l'outil permet désormais d'alimenter directement le plan à partir des besoins exprimés lors des entretiens annuels, de gérer les formations validées de manière centralisée, de mettre à la disposition des salariés et des managers un catalogue formation et de générer un certain nombre d'indicateurs de suivi. En 2024, le déploiement de l'outil sera poursuivi avec la mise en œuvre des feedbacks formation et l'ouverture du module « compétence ».

1.4.5 Instances Représentatives du Personnel

2023 a été la 1^{ère} année de plein exercice de la nouvelle mandature, les Représentants du Personnel et les Directions des sociétés membres de l'Unité Economique et Sociale s'attachant à maintenir et développer un dialogue social dynamique et constructif.

Le Comité Social et Economique s'est réuni à 7 reprises. En plus des consultations obligatoires (orientations stratégiques, situation financière et politique sociale) et des sujets habituellement traités dans le cadre de cette instance, 2 chantiers majeurs ont été ouverts :

- la prévention et la gestion des risques psycho-sociaux (RPS), avec notamment la réalisation d'un diagnostic par le cabinet Umanove ;
- l'égalité femmes-hommes, avec notamment la réalisation d'un état des lieux par le cabinet Syndex.

Ces deux thématiques font actuellement l'objet de l'élaboration d'une feuille de route en vue de la définition de plans d'actions.

Tout au long de l'année, des négociations ont été menées avec les Délégués Syndicaux, aboutissant à la conclusion des accords suivants :

- Avenant à l'accord sur le télétravail (10/01)
- Accord instaurant un Plan d'Epargne d'Entreprise (28/03)
- Accord instaurant un Plan d'Epargne Retraite Collectif (28/03)
- Accord d'intéressement pour les exercices 2023, 2024 et 2025 (26/06)
- Accord sur la mise en place du CDD à objet défini (21/07)
- Accord sur les mesures salariales collectives (22/12)

1.5 Qualification OPQIBI

Dans le cadre de ses prestations d'ingénierie, la société a obtenu, en date du 1^{er} avril 2012, le Certificat de Qualification OPQIBI qui reconnaît la compétence et le professionnalisme d'un prestataire d'ingénierie.

Le certificat de renouvellement, pour une nouvelle période d'un an, a été obtenu le 1^{er} juin 2023. Une demande de renouvellement pour l'année 2024 est en cours.

1.6 Certification ISO 9001-V2015

En 2023, le périmètre de la certification a été étendu à la SPL. Réalisé du 23 au 25 mai 2023, l'audit a permis d'aboutir à la certification de l'ensemble de l'agence ARAC.

1.7 Responsabilité Sociétale des Entreprises – RSE

Depuis début 2021, l'ARAC mène une démarche RSE qui repose sur des enjeux prioritaires. Notre stratégie se décline au travers de quatre engagements :

- ✓ **Engagement n°1 : Garantir la transparence et la probité dans notre gouvernance**
- ✓ **Engagement n°2 : Réduire notre impact environnemental**
- ✓ **Engagement n°3 : Contribuer à l'épanouissement de nos collaborateurs**
- ✓ **Engagement n°4 : Être aux côtés de tous les territoires**

2023 a été marquée par de nombreuses actions, regroupées dans le document «Rapport RSE 2023».

Parmi les faits marquants de cette année, l'ARAC a :

- réalisé son premier bilan carbone
- participé à l'atelier « Fresque du climat » (l'ensemble des collaborateurs)
- développé une politique santé sécurité
- entamé un diagnostic RPS

En 2024, nous poursuivrons les chantiers entamés et en ouvrirons de nouveaux tels que la mise en place d'une démarche probité ou encore le lancement d'un chantier de labellisation AFNOR « Engagé RSE ».

Enfin, nous serons aux côtés des équipes opérationnelles afin qu'elles poursuivent leur travail sur l'évolution durable de nos métiers, dans un contexte de réchauffement climatique et d'érosion de la biodiversité.

2. Engagements pris

2.1 Conventions conclues entre un Dirigeant ou un Actionnaire significatif et une filiale

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4-2 du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-après, la liste des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital,

à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Depuis le 1^{er} juin 2015, l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 et son décret d'application imposent au Conseil d'Administration des sociétés anonymes d'examiner et de transmettre au commissaire aux comptes les éléments ci-après :

2.2 Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie en 2023

❖ Convention de préfinancement des dépenses

Par convention établie avec la Région Occitanie, cette dernière peut demander à la SPL ARAC le préfinancement des opérations de mandat. Les avances consenties par la société font l'objet d'un remboursement par la Région dans un délai maximum de 12 mois.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 mai 2021.

La ligne de crédit qui avait été ouverte et qui s'élevait à 3.3 M€ au 31/12/2022 a été totalement remboursée en date du 13/01/2023.

❖ Convention signée entre la SCET GE et la SPL ARAC pour la mise à disposition d'Aurélien JOUBERT

Pour rappel, la SPL ARAC Occitanie a adhéré au Groupement d'employeurs SCET GE, qui propose la mise à disposition à but non lucratif de salarié(e)s, conformément aux articles L 12531 et suivants du Code du travail.

Cette convention de mise à disposition a été reconduite pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028 renouvelable une fois pour une durée complémentaire de 3 ans. Le taux de mise à disposition fixé étant de 65%.

2.3 Nouvelles conventions conclues et autorisées en 2023

Pas de nouvelles conventions

2.4 Informations sur les Participations de la SPL ARAC Occitanie

Sans objet

2.5 Activité et résultats des filiales et participations de la SPL ARAC Occitanie

Sans objet

3. Risques et modalités de contrôle

3.1 Evènements impactant l'activité de la SPL ARAC Occitanie - Evènements significatifs de l'exercice

3.1.1 Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

3.1.1.1 Perte de l'exercice

L'exercice a été marqué par une baisse du chiffre d'affaires au titre des opérations pour le compte de la Région principalement du fait des contraintes budgétaires de celle-ci. Il s'agit dans la grande majorité de report d'opérations.

Le maintien des charges de fonctionnement (principalement composées de charges de personnel notamment à travers le groupement d'employeurs) a entraîné une perte de 1 011K€ sur l'exercice et par conséquent une baisse significative des fonds propres. Les fonds propres restent positifs à hauteur de 2 493K€ au 31.12.2023 après prise en compte de la perte.

La direction poursuit ses actions de diversification de ces produits notamment sur l'aménagement et les marchés de partenariat ainsi que sur l'optimisation de ses charges dans l'objectif d'un retour à l'équilibre pour 2025.

Les comptes 2023 sont arrêtés sous le principe de continuité d'exploitation.

3.1.1.2 Préfinancement d'opérations de mandat

Une ligne de crédit a été ouverte auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées en 2021 pour assurer le préfinancement des opérations de mandats pour le compte de la Région dans le cadre de la convention générale de mandats signée entre la SPL ARAC (9/12/2020) et la Région Occitanie (12/01/2021). Cette ligne de crédit a été utilisée à compter du 09/06/2021.

La ligne de crédit qui s'élevait à 3.3 M€ au 31/12/2022 a été totalement remboursée en date du 13/01/2023.

En 2022, la SPL a également souscrit un prêt relais spécifiquement pour une opération de mandat (autre client). Au 31/12/2022, le prêt relais avait été débloqué à hauteur de 1 207 343€. Sur 2023, 838 363€ ont été remboursés. Le solde au 31/12/2023 de ce prêt relais est de 368 980€.

3.1.1.3 Financement des opérations LT

Dans le cadre de la conclusion de nouvelles opérations à long terme, la SPL a souscrit en 2023 une ligne de crédit pour une opération de marché de partenariat. Cette ligne de crédit a été utilisée à compter du 31/05/2023.

Au 31/12/2023, le solde de la ligne est de 3 947 209€.

3.1.2 Autres éléments significatifs

3.1.2.1 Point sur le GIE EPL Régionales Occitanie

La SPL ARAC a adhéré au GIE EPL Régionales Occitanie en 2012

Présentation des comptes 2023

Le résultat 2023 du GIE est nul, celui-ci refacturant l'intégralité de ses charges à ses membres.

L'atterrissage probable des charges 2023 du GIE EPL s'établissait à 3 584 K€, pour des charges définitives refacturées par le GIE de 3 536 K€, soit -48 K€.

Ces charges correspondent :

- à des charges de fonctionnement pour 2 431 K€ (loyer et charges locatives, entretien, maintenance informatique, locations des véhicules pour les salariés des membres, honoraires...)
- à des charges de personnel pour 1 105 K€ pour un ETP 2023 de près de 14

En 2023, le GIE EPL a refacturé à la SPL ARAC :

- 1 229 K€ de charges de fonctionnement (environ 50%)
- 317 K€ de charges de personnel (environ 29%)

3.1.2.2 Point sur le GE

En 2022, une réorganisation a été effectuée au sein de l'agence ARAC avec la création du GE ARAC (Groupement d'Employeurs).

Le GE compte 2 membres :

- la SPL ARAC
- la SEM ARAC

Présentation des comptes

Le résultat 2023 du GE ARAC s'élève pour 2023 à 2 137 € avec un total de charges de 9 489 860 € et un total de produits de 9 491 997 €. Il s'agit de la première année pleine de fonctionnement du GE ARAC, celui-ci ayant été créé en mai 2022. Ceci explique les variations importantes entre les deux exercices.

Le résultat correspond aux cotisations des membres (200€) et à l'impôt société de 1 937€ (crédit d'impôt).

Pour le reste, la totalité des charges et produits du GE est refacturée aux membres.

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	200	200
Ventes de biens et de services <i>Ventes de prestations de services</i>	9 192 889	4 740 289
Produits de tiers financeurs <i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	20 000	10 667
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	278 816	1 119 451
Autres produits	92	9
Total I	9 491 997	5 870 616
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	557 336	263 781
Impôts, taxes et versements assimilés	116 390	74 614
Salaires et traitements	6 085 696	3 822 052
Charges sociales	2 732 353	1 706 895
Autres charges	22	27
Total II	9 491 797	5 867 368
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	200	3 248
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		

3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	200	3 248
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		694
Total VI		694
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-694
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-1 937	221
Total des produits (I+III+V)	9 491 997	5 870 616
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	9 489 860	5 868 283
EXCEDENT OU DEFICIT	2 137	2 333

Les charges du GE ARAC correspondent :

- à des charges de fonctionnement pour 674 K€ représentant 7% des charges d'exploitation. Il s'agit essentiellement des frais de déplacement, frais de formation, honoraires de fonctionnement et charges en provenance du GIE.
- à des charges de personnel pour 8 818 K€ représentant 93% des charges d'exploitation. L'ETP 2023 est de 104.96.

En 2023, le GE ARAC a refacturé à la SPL ARAC :

- 265 K€ de charges de fonctionnement
- 5 833 K€ de charges de personnel

3.2 Contrôle de légalité des Sociétés Publiques Locales

En vertu de l'article L 1524-1 du code général des collectivités territoriales, la SPL ARAC Occitanie transmet à la Préfecture de la Haute Garonne, dans le mois qui suit leur adoption, les procès-verbaux des délibérations des Conseils d'Administration ainsi que les procès-verbaux des résolutions prises lors des Assemblées Générales des actionnaires qui se sont tenus. Il en est de même des comptes annuels et des rapports du commissaire aux comptes.

3.3 Information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet

Néant.

4. Gouvernance de la société

En date du 24 mars 2016, le Conseil d'Administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et a désigné :

- **En date du 11 mars 2020, renouvelé le 19 Décembre 2022, Monsieur Aurélien JOUBERT**, Directeur Général de la SPL ARAC Occitanie à compter du 23 novembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2028.
- **En date du 1er octobre 2021, La Région Occitanie représentée en la personne de Madame Aurélie MAILLOLS**, Présidente du Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie pour la durée de son mandat d'administrateur.

4.1 Mandats des Dirigeants, des Administrateurs, des Censeurs et des Commissaires aux Comptes

4.1.1 Direction Générale

Le tableau ci-dessous récapitule le mandat de la Direction Générale.

Direction Générale				
QUALITE	NOM	DATE NOMINATI	DATE DEBUT MANDAT	DATE FIN MANDAT
Directeur Général	Monsieur Aurélien JOUBERT	CA 11/03/20	23/11/2020	31/12/2028

Les limitations de pouvoirs de la Direction Générale sont les suivantes :

Conformément à l'article 22-2 des statuts, « *Le règlement intérieur de la société précise les cas dans lesquels le Directeur général ne pourra conclure, résilier ou modifier une convention liant la Société et un de ses actionnaires sans avoir au préalable*

- soit recueilli l'avis du ou des représentants au Conseil d'administration ou à l'Assemblée spéciale du ou des actionnaires intéressés à la convention ;
- soit l'approbation du Conseil d'administration. ».

Conformément à l'article 4.2 du règlement intérieur, « le Directeur Général devra :

- obtenir une autorisation préalable du Conseil d'Administration pour :
 - o engager tout acte listé au point 3.3 du présent règlement ;
 - o conclure, résilier, modifier substantiellement toute convention de prestations intégrées conclue par la SPL ARAC Occitanie avec un ou plusieurs de ses actionnaires ayant fait l'objet d'un droit d'opposition des actionnaires dans les conditions précisées à l'article 4.3 ci-après;
 - o conclure, résilier, modifier substantiellement toute convention de prestations intégrées conclue par la SPL ARAC Occitanie avec un ou plusieurs de ses actionnaires constituant une « Opération à risques » pour la Société au sens des dispositions du règlement intérieur du Comité d'Engagement ;
 - o engager tout acte ayant fait l'objet d'une restriction aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration.

Le logigramme des modalités de conclusion des conventions passées par la SPL avec ses collectivités actionnaires est annexé aux présentes (Annexe 6)

- recueillir par écrit (courrier, courriel, ...) l'avis du ou des représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale de la ou des Collectivités Territoriales Actionnaires intéressées à la conclusion, la modification ou la résiliation d'une convention passée avec la SPL et ne présentant pas de risque au sens du règlement intérieur du Comité d'Engagement ;
- informer le Conseil d'Administration de toute convention conclue par la SPL avec l'une de ses Collectivités Territoriales Actionnaires ».

Conformément au Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2022 :

- « Il [le Directeur Général] ne pourra, sans l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :
 - o Consentir toutes hypothèques et gages immobiliers (antichrèse), tous nantissements sur les biens de la société,
 - o Consentir tous cautionnements sur les biens de la Société,
 - o Céder le patrimoine propre de la Société, ni acquérir des immeubles en propre, exception faite des biens ou droits immobiliers qui seraient détenus par la Société dans le cadre d'opérations d'aménagement ou de délégations de services public ;
- Il [le Directeur Général] ne pourra le cas échéant, signer, modifier ou résilier certaines conventions liant la Société à un de ses actionnaires sans avoir au préalable :
 - o Soit recueilli l'avis du ou des représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale du ou des actionnaires intéressés à la convention,
 - o Soit obtenu l'autorisation du Conseil d'Administration,
 et ce, conformément aux dispositions qui seraient mises en place par le Règlement Intérieur de la société ;
- Il [le Directeur Général] devra se conformer, pour l'attribution de tous les contrats conclus par la Société, aux règles mises en place par le Conseil d'administration en application des dispositions du code de la commande publique ;
- Il [le Directeur Général] ne pourra intervenir pour la préparation et la signature des marchés ou accords-cadres confiant des prestations aux sociétés SCET-GE, SCET ou à la Caisse des Dépôts, ce pouvoir devant être attribué à une personne expressément habilitée par le Conseil d'Administration et étant précisé que les bons de commande passés en exécution des marchés à bons de commande préexistants ne pourront être signés par le Directeur Général qu'après accord (contre-signature) de ladite personne. »

4.1.2 Administrateurs, Censeurs et Commissaires aux Comptes

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des administrateurs, censeurs et commissaires aux comptes.

Administrateurs		
QUALITE ADMINISTRATEURS	NOM (COLLECTIVITE ET/OU PERSONNE PHYSIQUE)	DUREE MANDAT
REPRESENTANTS DE LA REGION OCCITANIE	Madame Aurélie MAILLOLS	Durée du mandat électif
	Madame Nathalie MADER	
	Monsieur Philippe BAUBAY	
	Monsieur Thierry COTELLE	
	Madame Stéphanie SENSE	
	Monsieur Jean Luc GIBELIN	
	Monsieur Yann HELARY	
	Monsieur Julien LEONARDELLI	
	Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN	
REPRESENTANTS COMMUNS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	Syndicat Mixte PYRENIA représenté par Marc BEGORRE	
	Commune de Portet-sur-Garonne représenté par Gérard MONTARIOL	
	GRAND FIGEAC représenté par Vincent LABARTHE	

Censeurs de la SPL ARAC Occitanie

DEPARTEMENT 09	
Conseil Départemental de l'Ariège	Mme Christine TEQUI
Communauté de Communes Couserans Pyrénées	Mme Maryse PERIGAUD
Communauté d'Agglomération Pays Foix Varilhes	M. Thomas FROMENTIN
Communauté de Communes de la Haute Ariège	M Dominique FOURCADE
Commune de Pamiers	M Alain ROCHER
DEPARTEMENT 11	
Commune de Trèbes	M Eric MENASSI
Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Miniervois	M André HERNANDEZ - CA M Serge BRUNEL - AS
Commune de Conques Sur Orbriel	Mme Vanessa NY M Christophe CAVERIVIERE (suppléant)
DEPARTEMENT 12	
Decazeville Communauté	M François MARTY
Communauté de Communes du Saint Affricain Roquefort - 7 Vallons	M Clément CARLES
Ouest Aveyron Communauté	M Jean-Sébastien ORCIBAL
Syndicat Mixte du Combalou	M Bernard SIRGUE
Commune de Villefranche de Rouergue	M Jean Claude CARRIE
DEPARTEMENT 30	
Commune de Sommières	M Serge CODEMO
DEPARTEMENT 31	
Communauté de Communesaux Sources du Canal du Midi	M Bertrand GELI
Le Muretain Agglo	M David Olivier CARLIER
Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises	M Alain LARQUE
CC Cœur et Coteaux de Comminges - la 5C	Mme Céline LAURENTIES-BARRERE
Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain - SICOVAL	AS ET CA : M Bruno MOGICATO AG : M Bruno CAUBET
Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne	Mme Camille POUPONNEAU
Communauté de Communes du Volvestre	M Jean Louis GAY
Commune de Martres Tolosane	M Gilbert TARRAUBE
Commune de Revel	M François LUCENA
Commune de Portet-sur-Garonne	M Gérard MONTARIOL
Commune de Muret	M André MANDEMENT
Commune de Pinsaguel	M Benoit FORGUE
Commune de Saint-Lys	M Christophe SOLOMIAC
Commune de Saint-Gaudens	M Manuel ISASI
Commune de Bagnères de Luchon	M Claude LACOMBE
Commune de Plaisance du Touch	M Gérard DELPECH

Commune de Roques sur Garonne	M Sylvain MABIRE
Commune de Saint-Orens de Gameville	M Jean-Pierre GODFROY
Commune d'Auterive	M René AZEMA
Commune de Saubens	M David PEYRIERES
Commune de Gragnague	M Daniel CALAS
DEPARTEMENT 32	
Communauté de Communes Gascogne Toulousaine	M Gaetan LONGO
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	M Ronny GUARDIA-MAZZOLENI
Communauté de Communes du Bas Armagnac	M Eric ARTIGOLE
Commune de NOGARO	M Christian PEYRET
Commune de Pujaudran	Mme Muriel ABADIE
Commune de Fleurance	M Gérard AURET
DEPARTEMENT 34	
Montpellier Méditerranée Métropole	M Coralie MANTION
Communauté de Communes du Pays de Lunel	M Jean Pierre BERTHET
Balaruc	M Angel FERNANDEZ
Commune de Frontignan Lapeyrade	M Frédéric ALOY
Commune de Clermont l'Hérault	M Gérard BESSIERE
Commune de Pérols	M Jean-Pierre RICO
DEPARTEMENT 46	
Grand Figeac	Vincent LABARTHE
CAUVALDOR	André ROUSSILHES
Grand Cahors	Jean-Luc MARX
Commune de Figeac	Bernard LANDES
Commune de Cahors	Johann VACANDARE
Commune de Martel	Raphael DAUBET
DEPARTEMENT 48	
Commune de Mende	Mme Minet Treneule
Communauté de Communes Cœur de Lozère	Laurent SUAU
DEPARTEMENT 65	
Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	Mme Pascale PERALDI
Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan	M Pascal LACHAUD
Commune de Lannemezan	M Nicolas TOURON
Commune d'Aragnouet	M. Jean MOUNIQ
Commune de Sarrancolin	M Benjamin OZUN
Commune de Bagnères de Bigorre	M Claude CAZABAT
Commune de Capvern	Jean-Paul LARAN
Commune de SEMEAC	Erick BARROUQUERE-THEIL
Commune de Barbazan Debat	M Jean-Christian PEDEBOY
SYNDICAT MIXTE PYRENIA	M Marc BEGORRE
SYNDICAT MIXTE du Pic du Midi	M Jacques BRUNE

DEPARTEMENT 66	
Commune le Boulou	M François COMES
Commune de Bourg Madame	M Daniel ARMISEN
Commune de Font Romeu	M Alain LUNEAU
DEPARTEMENT 81	
Commune de Saint-Sulpice la Pointe	M Raphael BERNARDIN
Commune de Lavour	M Jean-Marie VIDAL
Commune de Graulhet	M Nicolas HERRET
DEPARTEMENT 82	
Conseil Départemental de Tarn et Garonne	M Cédric VAISSIERES
Communauté de Communes des Deux Rives	Christiane LECORRE
Commune de Verdun sur Garonne	M Stéphane TUYERES Mme Sophie LAVEDRINE (suppléante)

4.2 Autres mandats et fonctions exercés par des mandataires sociaux dans toute société

4.2.1 Représentants permanents de personnes morales, membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4-1° du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-après, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice 2023.

Mme Aurélie MAILLOLS, Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL ARAC Occitanie, Présidente du Conseil d'Administration

- Administratrice SELO 48 (SEM Equipement pour le Développement de la Lozère), représentante des collectivités actionnaires
- Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SEM ARAC Occitanie, Présidente du Conseil d'Administration

Fonction : Conseillère Régionale Région Occitanie

Mme Nathalie MADER, Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Représentante de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'Ecole Régionale de la Deuxième Chance (ER2C)
- Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du CARIF-OREF Occitanie ainsi que Membre du bureau

Fonction : Conseillère Régionale Région Occitanie

Mme Stéphanie SENSE, Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'ER2C
- Administratrice SPL Grand Toulouse Europolia (représentante permanente Région Occitanie) Fonction : Conseillère Régionale Région Occitanie

Fonction : Conseillère Régionale Région Occitanie

M. Philippe BAUBAY, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Administrateur SEM AREC (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SPL AREC (représentant permanent Région Occitanie)
- Membre titulaire représentant la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du Comité Régional de Tourisme et de Loisirs de la Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée
- (CRTLO).

Fonction : Conseiller Régional Région Occitanie

M. Thierry COTELLE, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Administrateur SEM AREC (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SPL AREC (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SEM CCEL (Centres Culturels Educatifs et de Loisirs, Cité de l'Espace à Toulouse) (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SPL Aménagement Grand Toulouse Europolia (représentant permanent Région Occitanie) et suppléant de Mme Carole DELGA à la Commission Achats.
- Administrateur de la SPL Enova Evènements (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur de la SA IRDI Capital Croissance
- Administrateur de la SA IRDI-SORIDEC
- Administrateur de SATT Toulouse Tech Transfer – Suppléant de Mme Nadia Pellefigue

Fonction : Conseiller Régional

M. Yann HELARY, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Maire de Sarrancolin
- Administrateur de la SEM Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (Représentant permanent Région Occitanie)

Fonction : Conseiller Régional

**M. Jean Philippe KEROSLIAN, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie
Maire d'Onet le Château.**

Fonction : Conseiller Régional

M. Julien LEONARDELLI, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Conseiller Municipal à la Ville de Fronton.

Fonction : Conseiller Régional

M. Jean-Luc GIBELIN, Représentant permanent de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Administrateur SEM AD'OCC (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SEM BRL (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur de la SPL Aéroportuaire Régionale (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SEMOP Port La Nouvelle (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SAEML PSCCT (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SPL Aménagement Grand Toulouse Europolia
- Administrateur SEM ARAC
- Administrateur de la Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT)

Fonction : Vice-Président Région Occitanie

M. Gérard MONTARIOL, Représentant la Commune de Portet sur Garonne au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Adjoint au maire délégué aux finances à la Commune Portet-Sur-Garonne.
- Conseiller Communautaire délégué aux appels d'offres du Muretain Agglo
- Administrateur délégué aux finances au SIVU de la musique de Portet/Pinsaguel/Roquettes

M. Vincent LABARTHE, Représentant le Grand FIGEAC au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- - Vice-Président de la Région Occitanie ;
- - Président du Grand-Figeac ;
- - Président du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne.
- Vice-président du Syndicat Célé Lot Médiain
- Vice-président du SYDED du Lot.
- Vice-Président du Parc Naturel Régional du Quercy
- Vice-Président de Territoire d'Énergie 46

M. Marc BEGORE, Représentant le Syndicat Mixte Pyrénia au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- - Maire de Lamarque-Pontacq 65
- - Vice-président de la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
- - Conseiller départemental du canton d'Ossun

4.2.2 Direction Générale de la SPL ARAC Occitanie

M. Aurélien JOUBERT, Directeur Général de la SPL ARAC Occitanie

Société	Mandat	Instance de nomination	Date début mandat / prorogation	Date fin mandat
SEM ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	06/10/2014	Non définie
SEM ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	28/05/2015	31/12/2019
SEM ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	07/06/2019	31/12/2022
SEM ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	19/12/2022	31/12/2028
SAS ARIS	Président du Directoire	Conseil de Surveillance	16/06/2021	01/02/2023
SAS ARIS	Membre du Directoire	Conseil de Surveillance	16/06/2021	-
SPL ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	23/11/2020	31/12/2022
SPL ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	19/12/2022	13/12/2028
SAS PATRIMONIALE OCCITANIE	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	24/06/2022	30/06/2025
SAS VEGEPLAST IMMO	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	14/05/2018	(sans limitation de durée)
SAS SOCIETE IMMOBILIERE DES FUMADES (SIF)	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	22/10/2019	(sans limitation de durée)
SAS FONCIERE OCCITANIE CENTRALITES COMMERCE ARTISANAT LOCAL (FOCCAL)	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	22/02/2023	26/01/2028
SAS OPERATEUR REGIONAL EVITER REDUIRE COMPENSER OCCITANIE (OPERCO)	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	04/02/2021	30/06/2025
SAS FONCIERE DES PYRENEES	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	31/05/2021	31/05/2024
SAS SOCIETE IMMOBILIERE DE LUCHON	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, elle-même Présidente de la SAS PATRIMONIALE OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	04/08/2021	04/08/2024
SAS LA FONCIERE AGRICOLE D'OCCITANIE	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	24/05/2022	24/05/2026
SASU CHATEAU VILLEMUR	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	06/07/2022	(sans limitation de durée)
SCCV LE DOMITIA	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Gérante	Collectivité des associés	18/12/2020	(sans limitation de durée)
SCI FONCIERE DE DEVELOPPEMENT D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE (FDHT)	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Gérante	Collectivité des associés	23/06/2022	22/06/2024

SAS AXVILL	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, elle-même Présidente de la SAS PATRIMONIALE OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	08/06/2023	08/06/2026
SAS L06	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, elle-même Présidente de la SAS PATRIMONIALE OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	25/09/2023	(sans limitation de durée)

Fonction : Directeur technique au sein de la SCET GE.

4.3 Séances des Assemblées spéciales des actionnaires de la SPML et des Conseils d'Administration

L'Assemblée Spéciale et le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois durant l'année 2023. Les sujets abordés portaient sur les points suivants :

Séances des Assemblées spéciales des actionnaires de la SPL

L'Assemblée Spéciale s'est réunie 2 fois au cours de l'exercice 2023 :

24ème séance du 9 Juin 2023

1. VIE SOCIALE :
2. ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2022 (11ème exercice)
3. FINANCEMENT DE L'OPERATION DE PIAU ENGALY
4. OPERATION PRESENTEE AU COMITE D'ENGAGEMENT DU 30 MAI 2023 : Concession d'aménagement de la ZAC Sabla à Plaisance du Touch
5. ACTIVITE OPERATIONNELLE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION :
6. RAPPORT RSE 2022
7. CONVENTIONS REGLEMENTEES
8. INFORMATION DU GIE A SES MEMBRES
9. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2023
10. POUVOIRS – FORMALITES
11. QUESTIONS DIVERSES

25ème séance du 16 Novembre 2023

1. VIE SOCIALE :
 - Mouvements de personnel depuis le dernier Conseil d'Administration
 - Agrément de nouveaux actionnaires de la SPL
 - Modification du règlement intérieur du Groupement d'Employeurs ARAC OCCITANIE
2. OPERATION PRESENTEE AU COMITE D'ENGAGEMENT DU 10 NOVEMBRE 2023 : Concession d'Aménagement de Font-Romeu – Projet cœur de Ville
3. ACTIVITE OPERATIONNELLE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION :
 - Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le compte de la Région Occitanie
 - Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le compte d'autres collectivités
4. POUVOIRS – FORMALITES
5. QUESTIONS DIVERSES

Séances des Conseils Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2023 :

CA du 15 Juin 2023

1. VIE SOCIALE :
2. ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2022 (11ème exercice)
3. FINANCEMENT DE L'OPERATION DE PIAU ENGALY
4. OPERATION PRESENTEE AU COMITE D'ENGAGEMENT DU 30 MAI 2023 : Concession d'aménagement de la ZAC Sabla à Plaisance du Touch
5. ACTIVITE OPERATIONNELLE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION :
6. RAPPORT RSE 2022
7. CONVENTIONS REGLEMENTEES
8. INFORMATION DU GIE A SES MEMBRES
9. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2023
10. POUVOIRS – FORMALITES
11. QUESTIONS DIVERSES

CA du 17 Novembre 2023

1. VIE SOCIALE :
 - Mouvements de personnel depuis le dernier Conseil d'Administration
 - Agrément de nouveaux actionnaires de la SPL
 - Modification du règlement intérieur du Groupement d'Employeurs ARAC OCCITANIE
2. OPERATION PRESENTEE AU COMITE D'ENGAGEMENT DU 10 NOVEMBRE 2023 :
Concession d'Aménagement de Font-Romeu – Projet cœur de Ville
3. ACTIVITE OPERATIONNELLE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION :
 - Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le compte de la Région Occitanie
 - Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le compte d'autres collectivités
4. POUVOIRS – FORMALITES
5. QUESTIONS DIVERSES

4.4 Séances des Assemblées générales

L'Assemblée Générale s'est réunie 1 fois durant l'année 2023. Les sujets abordés portaient sur les points suivants :

AGO du 28 Juin 2023

- I. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 après lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux comptes ;
- II. Affectation du résultat ;
- III. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- IV. Quitus aux administrateurs ;
- V. Pouvoir en vue d'accomplir les formalités ;
- VI. Questions diverses

4.5 Eléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la Région

Néant.

II. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE AU 31/12/2023

1. Présentation des comptes annuels 2023

1.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La Loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application 83-1020 du 29 novembre 1983, s'applique de droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la Loi du 7 juillet 1983.

Les états financiers, ci-joint, ont été établis conformément à l'avis du Comité National de la comptabilité du 18 mars 1999 pour les opérations de concession d'aménagement, ainsi que les avis antérieurs du 12 juillet 1984 et du 8 décembre 1993 pour les autres opérations.

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la Fédération des EPL (guides comptables professionnels des SEML activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a été également respecté.

1.2 Analyse économique-financière

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur conformément aux états financiers joints en annexe. Ils ont fait l'objet d'un contrôle par le commissaire aux comptes au cours du mois d'avril 2024.

Le résultat enregistré au 31 décembre 2023 présente une perte de 1 011 K€.

Le chiffre d'affaires global de la Société, toutes activités confondues, s'élève à 8 190 K€ en 2023 et intègre 7 226 K€ de chiffre d'affaires liées aux activités de la société, 922 K€ de recettes liées aux concessions et 42 K€ au titre des refacturations entre membres de l'UES.

Afin de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la Société et de son évolution, nous vous présentons, ci-après, les chiffres les plus significatifs au travers des bilans et compte de résultat sous leur forme comptable ainsi que sous leur forme budgétaire simplifiée.

1.3 Analyse du résultat

Le compte de résultat par activité de la SPL ARAC :

	FONCTIONNEMENT	MARCHE PARTENARIAT	MANDATS	CONCESSION D'AMGT	TOTAL NET
Ventes de marchandises	-	-	-	-	-
Productions vendues de biens	-	-	-	921 546	921 546
Production vendues de services	7 268 569	-	-	-	7 268 569
CHIFFRES D'AFFAIRES	7 268 569	-	-	921 546	8 190 115
Production stockée	-	-	-	1 728 072	1 728 072
Production immobilisée	-	174	-	-	174
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-
Reprises amortiss.,provis., transf.charges	599 724	-	-	-	599 724
Autres produits	311	-	-	-	311
PRODUITS EXPLOITATION	7 868 605	174	-	2 649 618	10 518 397
Achats de marchandises	-	-	-	-	-
Variation de stocks de marchandises	-	-	-	-	-
Achats matières premières, approvision.	-	-	-	-	-
Variation des stocks [mat.premières]	-	-	-	-	-
Autres achats & charges externes	8 605 489	-	-	2 649 618	11 255 107
Impôts, taxes & versements assimilés	10 932	-	-	-	10 932
Salaires & traitements	193 095	-	-	-	193 095
Charges sociales	93 543	-	-	-	93 543
Dotations amortissement s/immobilisation	12 803	174	-	-	12 977
Dotations aux provisions s/actif circulant	16 409	-	-	-	16 409
Dotations provisions risques & charges	188	-	-	-	188
Autres charges	291	-	-	-	291
CHARGES EXPLOITATION	8 932 749	174	-	2 649 618	11 582 541
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 1 064 144	-	-	-	- 1 064 144
BENEF.OPE FAITES EN COMMUN	-	-	-	-	-
PERTE OPE FAITES EN COMMUN	-	-	-	-	-
Produits financiers de participation	-	-	-	-	-
Produits autres valeurs mobilières	-	-	-	-	-
Autres intérêts & produits assimilés	7 238	-	-	-	7 238
Reprises s/provisions, transferts charges	-	-	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-	-	-
Produits nets cessions valeurs mob.placem	-	-	-	-	-
PRODUITS FINANCIERS	7 238	-	-	-	7 238
Dotations financières amortiss.,provisions	-	-	-	-	-
Intérêts & charges assimilées	-	-	-	-	-
Différences négatives de change	-	-	-	-	-
Charges nette cessions valeurs mob.placem	-	-	-	-	-
CHARGES FINANCIERES	-	-	-	-	-
RESULTAT FINANCIER	7 238	-	-	-	7 238
RESULTAT COURANT AVANT IS	- 1 056 906	-	-	-	- 1 056 906
Produits exceptionnels s/ope.gestion	44	-	-	-	44
Produits exceptionnels S/opé. en capital	-	-	-	-	-
Reprises provisions & transferts de charge	-	-	-	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	44	-	-	-	44
Charges exceptionnelles s/opé.gestion	2 561	-	-	-	2 561
Charges exceptionnelles s/opé en capital	-	-	-	-	-
Dotations exceptionnelles amortiss.,provis	-	-	-	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 561	-	-	-	2 561
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 2 517	-	-	-	- 2 517
Participation et intéressement ds salariés	-	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	48 335	-	-	-	48 335
TOTAL PRODUITS	7 875 886	174	-	2 649 618	10 525 678
TOTAL CHARGES	8 886 974	174	-	2 649 618	11 536 767
RESULTAT NET	- 1 011 088	-	-	-	- 1 011 088

L'analyse du résultat « fonctionnement » selon son approche budgétaire :

La présentation ci-dessous diffère de celle des états financiers ; elle n'intègre que les mouvements issus du **fonctionnement** et sont reclassés par nature de charges et de produits.

Les retraitements effectués par rapport à la version « Etats financiers » présentés en annexe sont les suivants :

- ✓ Refacturations vers les autres membres

Dans la version « Etats financiers », les refacturations de la SPL ARAC vers les autres membres de l'UES (refacturation de charges de fonctionnement pour 42 K€) sont intégrées dans le Chiffre d'affaires alors que dans la version ci-dessous, les refacturations vers les autres membres sont présentées en moins des dépenses de fonctionnement et en moins des charges de personnel.

- ✓ Concessions :

Dans la version « Etats financiers », les rémunérations sur concessions sont intégrées dans la ligne « Reprises sur provisions et transferts de charges ». Dans la version présentée ci-dessous, elles figurent dans le chiffre d'affaires (ligne « Aménagement » pour 241 K€)

- ✓ Marché de partenariat :

Dans la version « Etats financiers », les rémunérations sur les marchés de partenariat sont intégrées dans la ligne « Reprises sur provisions et transferts de charges ». Dans la version présentée ci-dessous, elles figurent dans le chiffre d'affaires (ligne « Immobilier » pour 353 K€)

Libellés	Résultat 2022	Atterrissage 2023	Résultat 2023	Ecart 2023/ atterrissage 2023	Ecart 2022/ 2023
Total Commandes Région	8 079	6 520	6 487	-33	-1 592
Commandes autres clients - secteur Ouest	499	586	517	-70	18
Commandes autres clients - secteur Est	94	233	223	-10	129
Aménagement (concessions)	289	277	241	-35	-48
Immobilier	34	212	353	141	319
Gestion filiales				0	0
Chiffre d'affaires à développer				0	0
Total autres clients	917	1 308	1 334	26	417
Chiffre d'affaires	8 996	7 828	7 821	-7	-1 175
Sous-traitance	-435	-212	-126	86	309
Produits liés aux activités nets de sous-traitance	8 560	7 616	7 695	79	-865
Autres produits	107	5	5	0	-103
Produits d'exploitation	8 668	7 621	7 700	79	-968
Achats et charges externes (Hors sous-traitance) (1)	776	526	521	-6	-255
Refacturation charges fonctionnement GIE	974	1 269	1 228	-41	254
Refacturation charges fonctionnement GE ARAC	151	351	265	-86	114
Refacturation charges fonctionnement entre membres (hors GIE et GE)	348	271	272	1	-75
Total Refacturation charges fonctionnement (2)	1 472	1 891	1 766	-125	293
Charges de fonctionnement (1)+(2)	2 248	2 418	2 287	-131	39
Impôts et taxes	78	17	11	-6	-67
Salaires et charges (3)	1 969	279	287	7	-1 683
Refacturation charges de personnel GIE	440	293	318	25	-122
Refacturation charges de personnel GE ARAC	2 890	5 883	5 833	-50	2 943
Refacturation charges de personnel ENTRE MEMBRES (hors GIE et GE)	815	0	0	0	-815
Total Refacturation charges de personnel (4)	4 145	6 177	6 151	-26	2 006
Charges de personnel (3)+(4)	6 115	6 456	6 438	-18	323
Autres charges	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	17	13	13	0	-4
Dotations aux provisions	3		16	16	13
Charges d'exploitation	8 461	8 904	8 765	-139	304
Résultat d'exploitation	207	-1 282	-1 065	218	-1 272
Dividendes				0	0
Produits financiers	2		7	7	5
Charges financières	0			0	0
Résultat financier	2	0	7	7	5
Résultat courant avant IS	209	-1 282	-1 057	225	-1 266
Produits exceptionnels	91	0	0	0	-91
Charges exceptionnelles	86	3	3	0	-83
Résultat exceptionnel	5	-3	-3	0	-7
Résultat avant IS	214	-1 285	-1 060	225	-1 274
Intéressement (simulation à 25%) IS / CICE				0	0
	48		-48	-48	-97
Résultat net	165	-1 285	-1 012	273	-1 177

Le douzième exercice clos le 31 décembre 2023 laisse apparaître un résultat net comptable de -1 011 K€ contre un résultat de -1 285 K€ annoncé lors du CA du 19 janvier 2024.

L'écart de + 273 K€ par rapport au résultat présenté en janvier s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- ✓ Un chiffre d'affaires globalement conforme aux prévisions mais avec des écarts selon les activités :
 - Sur les rémunérations mandats Région – 33 K€
 - Sur les rémunérations mandats autres actionnaires – 100 K€
 - Sur l'immobilier : + 141 K€
- ✓ Un niveau de sous-traitance moins élevé que prévu – 86 K€
- ✓ Des charges d'exploitation inférieures de 139 K€ au montant prévu essentiellement au niveau des achats et charges externes refacturées par le GIE et le GE.

Le chiffre d'affaires s'élève à 7 821 K€ en 2023 en baisse de 1 175 K€ par rapport à 2022. Les principales explications sont les suivantes :

- ✓ Le chiffre d'affaires pour le compte de la Région est en baisse de 1 592 K€ : les contraintes budgétaires de la Région impactent fortement la SPL avec moins de nouvelles opérations contractualisées en 2023 que les années précédentes et des reports et décalages sur des opérations déjà engagées. Le chiffre d'affaires au titre des opérations Région représente 83% du chiffre d'affaires de la SPL contre 90% en 2022.
- ✓ Le chiffre d'affaires « commandes autres clients » correspond aux rémunérations sur mandats et prestations de services réalisées pour le compte des autres actionnaires de la SPL. Il s'élève à 740 K€ en hausse de +147 K€ par rapport à 2022.
- ✓ Le chiffre d'affaires au titre des concessions s'élève à 241 K€ et concerne les opérations Pamiers, La Mongie et la ZAC Sabla à Plaisance du Touch. Il diminue de 48 K€ par rapport à 2022.
- ✓ Le chiffre d'affaires « immobilier » d'un montant de 353 K€ est en progression de + 319 K€ par rapport à 2022. Il correspond aux rémunérations au titre des marchés de partenariat pour la construction du cinéma de Lannemezan et la résidence de Tourisme de Piau Engaly.

Les autres produits correspondent exclusivement à des avantages en nature pour 5 K€. Ils sont en baisse de 103 K€, en effet en 2022 ils intégraient une reprise de provision au titre des médailles du travail pour 16 K€ ainsi que des remboursements d'assurance au titre de départs de salariés pour 67 K€.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 8 765 K€ contre 8 461 K€ en 2022, soit une progression de + 304 K€. Elles sont constituées à 90% des refacturations de charges :

- ✓ En provenance du GIE pour les dépenses liées aux services SI, RH, moyens généraux, locaux. Pour 2023, le budget de charges du GIE s'établit à 3 536 K€ dont 43.73% facturé à la SPL ARAC : 1 228 K€ au titre des charges de fonctionnement et 318 K€ au titre des charges de personnel.
- ✓ En provenance du GE ARAC pour les charges de personnel, la SPL ARAC ne disposant quasiment plus de personnel propre. Pour 2023, le budget de charges du GE s'élève à 9 193 K€ dont 66% facturé à la SPL ARAC : 265 K€ de charges de fonctionnement (principalement frais de déplacement et formation) et 5 833 K€ de charges de personnel pour un ETP refacturé de 69.73.
- ✓ Malgré la baisse du chiffre d'affaires, les charges d'exploitation ont augmenté de 3.6% par rapport à 2022. Ceci s'explique par l'inflation, la revalorisation des salaires en début d'année 2023 et par l'effet année pleine de recrutements de 2022 notamment pour faire face au développement de l'activité aménagement.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi déficitaire de – 1 065 K€.

Le résultat financier s'élève à +7 K€ et correspond à la rémunération des fonds propres dans le projet Piau ENgaly.

Le résultat exceptionnel s'élève à -3 K€.

Après un IS de - 48 K€ correspondant à un carry back (récupération de l'IS de 2022), le résultat net s'élève à – 1 011 K€.

1.4 Analyse du bilan

Le total du bilan s'élève en 2023 à 64 363 K€ contre 57 213 K€ en 2022, soit une hausse de 7 150 K€. Ci-après le bilan détaillé par activité :

	FONCTIONNEMENT	MARCHE PARTENARIAT	MANDATS	CONCESSION D'AMGT	TOTAL NET
Capital Souscrit Non Appele		-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Frais de Recherche & développement	-	-	-	-	-
Concessions, Brevets, Droits similaires	1 178	-	-	-	1 178
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions & Agencement construct°	-	-	-	-	-
Installat° techniques & Outillages	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	16 913	-	-	-	16 913
Immobilisations en cours	-	6 990 459	-	-	6 990 459
Avances & Acomptes	-	-	-	-	-
Participations par Mise en Equivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-
Créances Rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres Titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations Financières	-	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISE	18 092	6 990 459	-	-	7 008 550
Stocks de Matières Premières	-	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de production de biens	-	-	-	3 982 591	3 982 591
Stocks en-cours production de services	-	-	-	-	-
Stocks de produits intermédiaires, finis	-	-	-	-	-
Stocks de Marchandises	-	-	-	-	-
Avances, acomptes versés s/commandes	-	-	9 237 766	-	9 237 766
Créances clients & comptes rattachés	2 778 828	-	-	92 160	2 870 988
Clients-produits non facturés	-	-	-	-	-
Autres créances	2 391 277	398 976	31 111 108	1 460 438	35 361 799
Capital souscrit, appelé non versé	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-
Disponibilités	2 825 804	133 150	29 525	2 457 017	5 445 496
Charges constatées d'avance	443 244	-	-	-	443 244
	-	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT	8 439 153	532 126	40 378 400	7 992 206	57 341 885
Charges à répartir s/plsrs exercices	-	12 106	-	-	12 106
Primes remboursement des obligations	-	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	8 457 245	7 534 691	40 378 400	7 992 206	64 362 542

	FONCTIONNEMENT	MARCHE PARTENARIAT	MANDATS	CONCESSION D'AMGT	TOTAL NET
Capital social	1 830 000	-	-	-	1 830 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	36 630	-	-	-	36 630
Réserves statutaires & contractuelles	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	1 637 024	-	-	-	1 637 024
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 1 011 088	-	-	-	- 1 011 088
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES	2 492 566	-	-	-	2 492 566
Produits des émissions de titres participatifs	-	-	-	-	-
Apport du concédant	-	-	-	-	-
AUTRES FONDS PROPRES	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	3 552	-	-	-	3 552
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 552	-	-	-	3 552
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Emprunts & dettes auprès etb crédit	1 121	5 401 207	368 980	3 377 641	9 148 948
Emprunt & dettes fi divers	-	-	-	3 000 000	3 000 000
Avances & acomptes reçus	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	2 579 548	-	19 286 634	610 512	22 476 694
Dettes fiscales & sociales	556 828	-	-	123 693	680 521
Dettes sur immob & cptes rattachés	-	2 354 630	-	-	2 354 630
Autres Dettes	35 397	-	23 149 547	-	23 184 944
Produits constatés d'avance	96 913	-	-	923 774	1 020 687
DETTES	3 269 807	7 755 837	42 805 160	8 035 620	61 866 424
Ecart de conversion passif	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	5 765 925	7 755 837	42 805 160	8 035 620	64 362 542

➤ **A l'actif les principales évolutions sont les suivantes :**

- ✓ Une hausse des immobilisations en cours de 6 952 K€ correspondant aux travaux sur les projets en marchés de partenariat
- ✓ Hausse des stocks de 1 728 K€, ils correspondent aux dépenses réalisées dans le cadre des concessions Pamiers et La Mongie.
- ✓ Les avances et acomptes versés sont en hausse de 884 K€ et s'établissent à 9 238 K€. Ce poste correspond à des avances forfaitaires sur marchés sur les opérations de mandat.
- ✓ Les créances s'élèvent à 38 233 K€ en 2023 contre 40 409 K€ en 2022 soit une diminution de – 2 176 K€ avec notamment :

- Des créances clients pour 2 871 K€ en diminution de 1 556 K€ .
- Les autres créances pour 35 361 K€ correspondent essentiellement à :
 - Des créances « Mandants » pour 14 071 K€ contre 22 275 K€ contre en 2022. Il s'agit de l'ensemble des engagements comptables pris par le mandataire pour ordre et compte du mandant qui sont produits dans la comptabilité du mandataire. L'actif (14 071 K€) représente les opérations globalement débitrices, tandis que le passif (20 416 K€) représente les opérations créditrices.
 - Des fournisseurs débiteurs pour 198 K€
 - Des demandes de remboursement émises sur les mandats et non encaissées à la fin de l'exercice pour 16 710 K€
 - Des participations concédant à recevoir 1 313 K€
 - Des créances fiscales et sociales d'un montant de 2 017 K€
 - Le compte courant versé au GE ARAC pour 430 K€
- ✓ La trésorerie s'élève au 31/12/2023 à 5 445 K€ soit une baisse de 244 K€ par rapport à 2022, avec :
 - Société : 173 K€ de disponibilités
 - Opérations : 5 272 K€ de disponibilités
- ✓ Les charges constatées d'avance d'un montant de 443 K€ correspondent essentiellement à l'appel de fonds du GIE au titre du 1er trimestre 2024
- **Au passif, les principales variations sont les suivantes :**
- ✓ La variation des capitaux propres qui passent de 3 504 K€ en 2022 à 2 493 K€ en 2023 s'explique par la perte de l'exercice de -1 011 K€.
- ✓ Les provisions pour risques et charges d'un montant de 4 K€ correspondent :
 - à la provision au titre de la médaille du travail pour 1 K€,
 - à une provision pour charge de 3 K€ relative à des honoraires d'avocat concernant la de fraude au RIB intervenue il y a quelques années
- ✓ Les dettes auprès des établissements de crédit d'un montant de 9 148 K€ correspondent à la ligne de crédit ouverte pour la concession de Pamiers (678 K€) et pour le marché de partenariat de Piau (3 947 K€) ainsi qu'aux emprunts contractés pour l'opération La Mongie pour 2 700 K€, Infra Avion pour 369 K€ et pour le cinéma de Lannemezan pour 1 454 K€.
- ✓ Les emprunts et dettes financières divers de 3 000 K€ correspondent à l'avance de trésorerie de Plaisance du Touch pour la concession ZAC Sabla.
- ✓ Les dettes d'exploitation s'élèvent à 48 698 K€ en 2023 contre 44 820 K€ en 2022, soit une hausse de 3 878 K€ :
- ✓ Les dettes fournisseurs société et opérations s'élèvent à 22 477 K€ en baisse de 1 924 K€
- ✓ Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 681 K€
- ✓ Les dettes sur immobilisations sont en hausse de 2 344 K€

- ✓ Les autres dettes d'exploitation d'un montant de 23 185 K€ intègrent :
 - Les dettes « Mandants » pour 20 416 K€ (cf. « mandants actifs ») en hausse de 2 619 K€
 - les rémunérations sur mandat à payer pour 2 042 K€ ainsi que des soldes créditeurs sur mandat à rembourser aux collectivités suite aux liquidations des opérations pour 691 K€ ;
- ✓ Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 021 K€ et augmentent de 970 K€. Ils correspondent essentiellement la neutralisation du résultat sur les concessions pour 924 K€ ainsi qu'à la rémunération sur quitus pour 97 K€.

1.5 Proposition d'affectation du résultat

Compte tenu du résultat déficitaire de la société de – 1 011 088.16 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration propose de l'affecter en report à nouveau.

1.6 Informations financières diverses

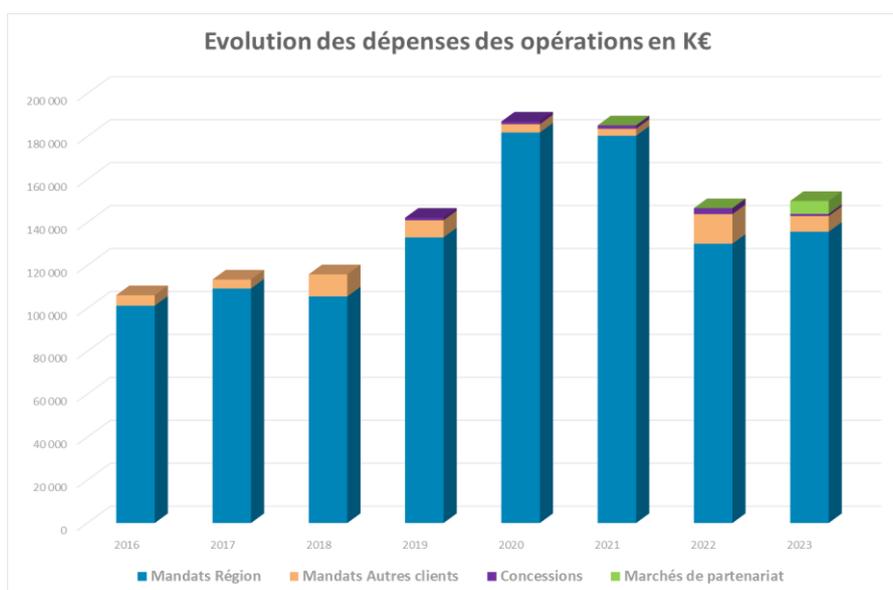
Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	230 000,00	1 830 000,00	1 830 000,00	1 830 000,00	1 830 000,00
Nombre d'actions ordinaires	2 300,00	18 300,00	18 300,00	18 300,00	18 300,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	5 905 838,58	7 759 332,39	8 495 593,75	12 500 140,88	8 190 114,66
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	317 653,83	38 159,34	102 285,02	132 370,36	-1 029 849,39
Impôts sur les bénéfices	77 217,00		6 621,00	48 335,00	-48 335,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	150 587,25	28 472,32	78 840,32	165 284,21	-1 011 088,16
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	104,54	2,09	5,23	4,59	-53,63
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	65,47	1,56	4,31	9,03	-55,25
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	38	40	43	21	2
Montant de la masse salariale	1 826 619,31	1 993 802,26	2 220 461,50	1 310 224,46	193 094,91
Montant des sommes versées en avantages sociaux	836 042,03	900 147,33	1 002 651,63	659 177,65	93 542,70

1.7 Analyse chiffrée de l'activité

Evolution des dépenses des opérations par activité :

Dépenses réglées En K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Mandats Région (Ouest)	101 210	109 199	105 508	133 024	137 854	129 389	83 307	72 807
Mandats Région (Est)					44 007	50 955	46 752	62 839
Mandats Région	101 210	109 199	105 508	133 024	181 861	180 344	130 059	135 646
Mandats Autres clients	4 892	4 205	10 325	7 970	3 875	3 274	13 808	7 342
Concessions				1 183	1 248	1 583	2 769	953
Marchés de partenariat						0	7	6 024
Total	106 102	113 404	115 833	142 177	186 984	185 201	146 642	149 965

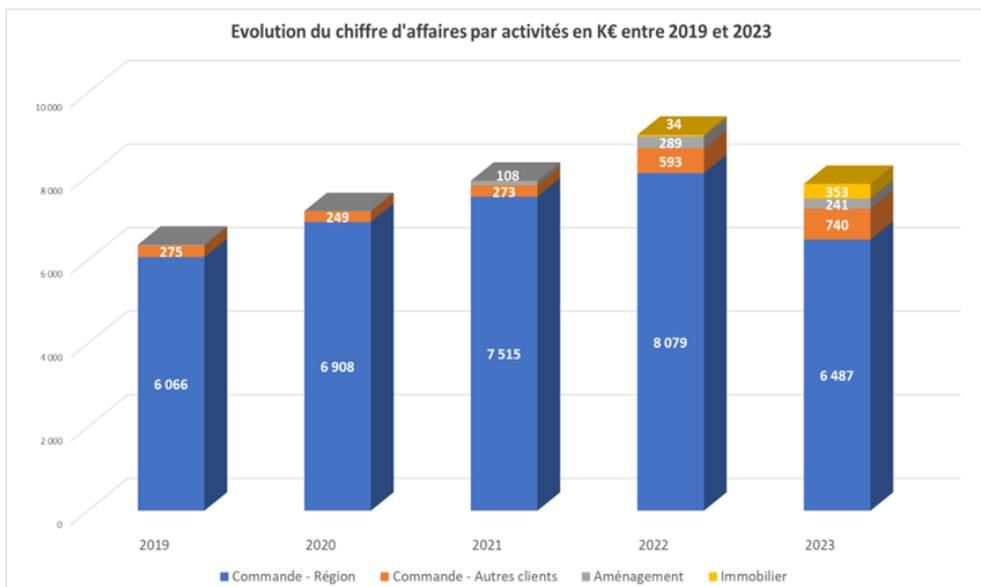


Evolution du chiffre d'affaire par activité

Evolution du CA par activité	2019	2020	2021	2022	2023
Commande - Région	6 066	6 908	7 515	8 079	6 487
Commande - Autres clients	275	249	273	593	740
Aménagement	24	12	108	289	241
Immobilier				34	353
TOTAL	6 364	7 170	7 895	8 996	7 821

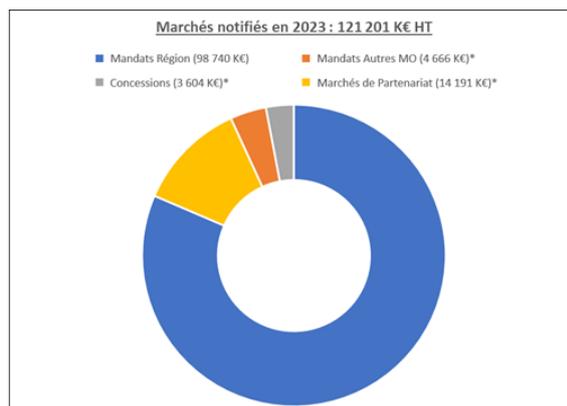
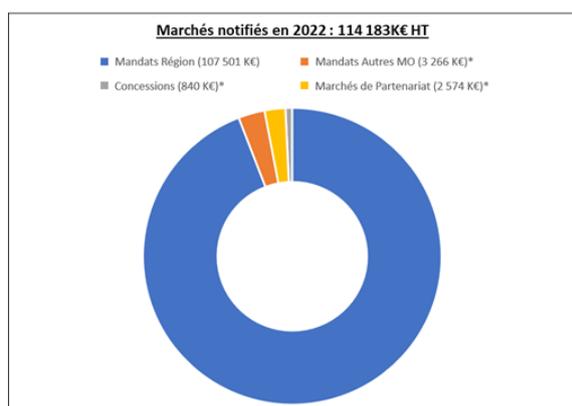
Evolution et composition du chiffre d'investissement par domaine d'activité

CHIFFRE D'INVESTISSEMENT en K€ TTC	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Concession	8 860	15 154	6 521	3 324	4 205	3 117
Immob Ent	13 238	5 977	3 925	10 098	46 495	59 561
Mandat Autre	2 840	6 668	7 051	14 222	17 518	8 754
Mandat Région	89 084	57 261	62 322	72 063	26 215	12 953
Total	114 022	85 060	79 820	99 707	94 433	84 385

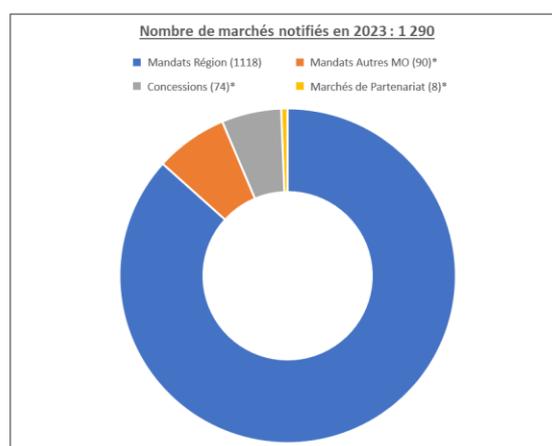
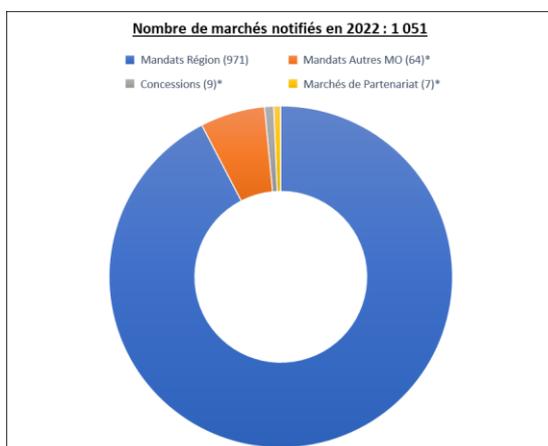


1.8 Activité Marchés/Achats sur l'exercice 2023

1.8.1 Montant des marchés notifiés

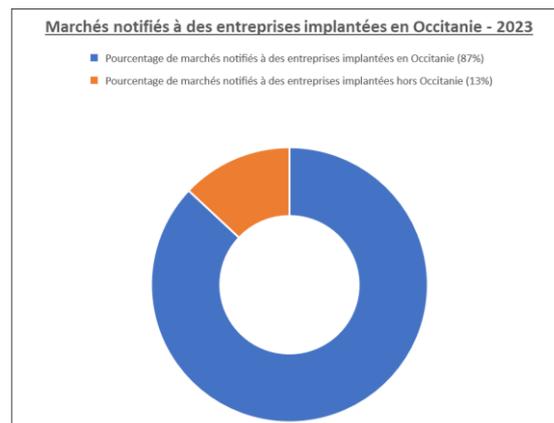
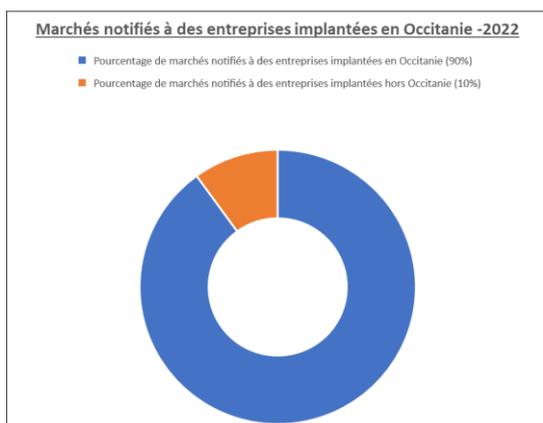


1.8.2 Nombre de marchés notifiés

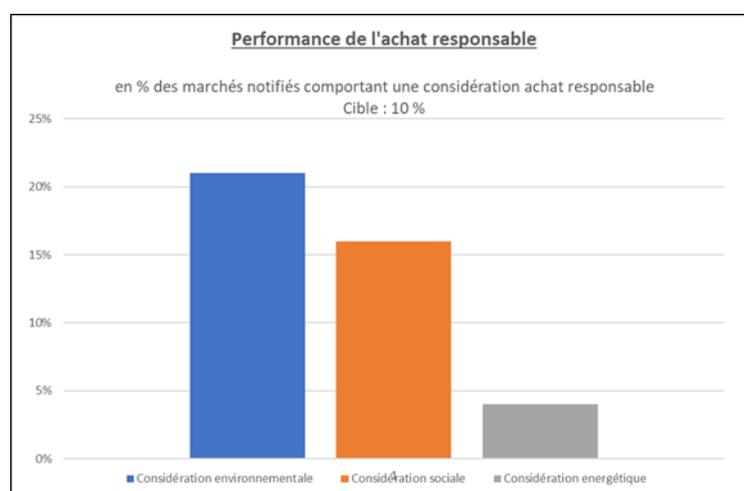


- Concessions : ZAC Sabla Plaisance du Touch, La Mongie, Pamiers Ilot Pedoussat
- Marché de Partenariat : Piau Engaly
- Autres MO : Pyrénia, CD 82, Portet sur Garonne, Lavaur, Roquefort Demain, Saint-Gaudens, Plaisance du Touch, Saint-Sulpice, Auterive, Syndicat Forêt de Bouconne, Verdun sur Garonne, Cahors, Sommières, Lunel.

1.8.3 Implantation des attributaires



1.8.4 Performance de l'achat responsable



1.9 Rappel des dividendes versés

Il est à noter qu'il n'y a pas eu de versement de dividendes aux actionnaires au cours des 3 derniers exercices.

1.10 Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

1.11 Activité en matière de recherche et de développement

Concernant les dépenses de recherche et de développement, la Société n'a effectué aucune dépense au titre de l'exercice 2023.

1.12 Information sur les succursales

Nous vous indiquons que notre Société ne possède pas de succursale.

1.13 Perspectives et développement pour l'année 2024

En 2024, les prévisions d'activité liées à la construction publique avec la Région devraient être au même niveau qu'en 2023 avec une baisse importante de chiffre d'affaires par rapport aux années 2021 et 2022.

La SPL doit donc poursuivre son développement auprès des autres collectivités en matière d'aménagement et de renouvellement urbain dans le cadre de projets sous forme de nouvelles concessions (Font Romeu, Bourg Madame), ainsi qu'au niveau immobilier avec de nouveaux marchés de partenariat tel que le Cinéma de Lavaur.

Budget 2024

Libellés	Résultat 2022	Résultat 2023	Budget initial 2024	Ecart réel 2023 / BP 2024
Total Commandes Région	8 079	6 487	7 429	941
Commandes autres clients - secteur Ouest	499	517	558	41
Commandes autres clients - secteur Est	94	223	226	3
Aménagement (concessions)	289	241	552	311
Immobilier	34	353	486	133
Gestion filiales				0
Chiffre d'affaires à développer				0
Total autres clients	917	1 334	1 822	488
Chiffre d'affaires	8 996	7 821	9 251	1 430
Sous-traitance	-435	-126	-337	-211
Produits liés aux activités nets de sous-traitance	8 560	7 695	8 914	1 219
Autres produits	107	5	0	-5
Produits d'exploitation	8 668	7 700	8 914	1 214
Achats et charges externes (Hors sous-traitance) (1)	776	521	512	-9
Refacturation charges fonctionnement GIE	974	1 228	1 358	129
Refacturation charges fonctionnement GE ARAC	151	265	417	152
Refacturation charges fonctionnement entre membres (hors GIE et GE)	348	272	254	-18
Total Refacturation charges fonctionnement (2)	1 472	1 766	2 029	263
Charges de fonctionnement (1)+(2)	2 248	2 287	2 541	254
Impôts et taxes	78	11	12	1
Salaires et charges (3)	1 969	287	67	-219
Refacturation charges de personnel GIE	440	318	383	65
Refacturation charges de personnel GE ARAC	2 890	5 833	6 424	592
Refacturation charges de personnel ENTRE MEMBRES (hors GIE et GE)	815	0	0	0
Total Refacturation charges de personnel (4)	4 145	6 151	6 807	656
Charges de personnel (3)+(4)	6 115	6 438	6 875	437
Autres charges	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	17	13	9	-3
Dotations aux provisions	3	16		-16
Charges d'exploitation	8 461	8 765	9 437	672
Résultat d'exploitation	207	-1 065	-523	542
Dividendes				0
Produits financiers	2	7		-7
Charges financières	0			0
Résultat financier	2	7	0	-7
Résultat courant avant IS	209	-1 057	-523	535
Produits exceptionnels	91	0		0
Charges exceptionnelles	86	3		-3
Résultat exceptionnel	5	-3	0	3
Résultat avant IS	214	-1 060	-523	537
Intéressement (simulation à 25%)				0
IS / CICE	48	-48		48
Résultat net	165	-1 012	-523	489

Les prévisions initiales établies pour le budget de fonctionnement 2024 font apparaître un résultat déficitaire de - 523 K€.

- Le chiffre d'affaires lié aux activités de la SPL pourrait atteindre 9 251 K€ en hausse de 1 422 K€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2023, avec :
 - Chiffre d'affaires Région pour 7 429 K€ avec 6 584 K€ au titre des rémunérations concernant la construction publique et 845 K€ au titre de contrats de prestations intellectuelles concernant l'appui au développement et des études pour une foncière logements. Ce sont ces CPI qui expliquent la hausse par rapport à 2023.
 - Chiffre d'affaires au titre de commandes autres clients pour 784 K€ en hausse de 44 K€ par rapport à 2023.
 - Chiffre d'affaires au titre des concessions pour 552 K€ en hausse de 311 K€, notamment du fait des travaux sur La Mongie et sur la ZAC Sabla.
 - Chiffre d'affaires sur l'immobilier en hausse de 133 K€, correspondant à la rémunération au titre du marché de partenariat pour la construction de la résidence de Tourisme à Piau Engaly.
- Les charges d'exploitation 2024 devraient s'établir à 9 437 K€ en hausse de 672 K€, soit +7.5% pour une hausse du chiffre d'affaires de +18%.

Le budget des charges 2024 de l'ARAC a été conduit avec un objectif de sobriété des charges : départs non remplacés systématiquement en favorisant une réorganisation interne pour la reprise des missions, limitation des augmentations de salaires, optimisation des charges de GIE (renégociation de certains contrats, diminution des prestations extérieures), en revanche maintien du budget de formation à 2% de la masse salariale afin d'accompagner les mobilités internes.

En 2024, les charges de la SPL sont constituées à 94% des refacturations de charges :

- En provenance du GIE pour les dépenses liées aux services SI, RH, moyens généraux, locaux. Pour 2024, le budget de charges du GIE devrait s'établir à 3 527 K€ (en baisse de 2% par rapport à 2023) dont 50% facturé à la SPL ARAC.
- Pour les charges de personnel, le budget de charges du GE ARAC devrait s'établir à 9 244 K€ (en baisse de 2% par rapport à 2023) dont 74% facturé à la SPL ARAC.
- Les achats et charges externes propres à la SPL sont également prévues en diminution de près de 2% par rapport à 2023, avec notamment un objectif de diminuer le recours aux prestations extérieures, aux dépenses de communication et de relations publiques.

1.14 Délais de paiement fournisseurs et clients

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II.- 1° : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	4325	X				5408	189	X				488
Montant cumulé des factures concernées TTC	64 447 928,84	91 415 244,44	3 438 126,81	2 484 457,69	5 256 233,50	102 594 062,44	849 371,15	3 721 116,17	3 296 525,50	397 401,10	667 405,03	8 082 447,80
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	38,58 %	54,73 %	2,06 %	1,49 %	3,15 %	61,42 %	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						9,51 %	41,66 %	36,91 %	4,45 %	7,47 %	90,49 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)						Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)					